

---

AVENANT ADMINISTRATIF

*ACCIDENTS CORPORELS* - Police n° 1.119.916 + DC  
*RESPONSABILITE CIVILE* - Police n° 1.119.917  
*PROTECTION JURIDIQUE* - Police n° 1.119.917/1

---

**Preneur d'assurance**

LBFTD - LIGUE BELGE FRANCOPHONE DE TRIATHLON  
ET DUATHLON asbl

représenté par: Monsieur Stéphane AHN -*Directeur Administratif*

---

**Secrétariat**

RUE FOND CATTELAINE 2 - B-1435 MONT-SAINT-GUIBERT

---

**Courtier**

N° 12.660 FSMA 13114A  
ALLIANCE-BOKIAU S.A.  
RUE DU FORT D'ANDROY 3 - B-5100 WIERDE  
☎ 081/72 01 11 ☎ +32 484 515 837

---

**Description**

Entre parties contractantes, il est convenu que :

A partir du 01.01.2019 la garantie "Frais de traitement" reprise à la page 2 des Conditions Particulières, est modifiée comme suit :

- Frais de prothèses dentaires : € 250- maximum par dent, avec un maximum de € 1.000- par accident.

Cette extension de couverture est acquise sans qu'aucune surprime est due.

---

Il n'est rien changé aux autres clauses, tant générales que particulières, du présent contrat.

Etabli en autant d'exemplaires que de parties à Bruxelles en date du 14.12.2018

---

LE PRENEUR D'ASSURANCE

POUR LA COMPAGNIE

StarStone Insurance SE

Par procuration



Eddy VAN DEN BOSCH  
Directeur Général

---